



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>78312</b>	De <b>M. Christophe Premat</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> >État	<b>Tête d'analyse</b> >pouvoirs publics	<b>Analyse</b> > groupes de pression. influence.
Question publiée au JO le : <b>21/04/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>07/12/2016</b> Date de renouvellement : <b>15/09/2015</b> Date de renouvellement : <b>02/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>02/02/2016</b> Date de renouvellement : <b>30/08/2016</b> Date de renouvellement : <b>03/01/2017</b>		

### Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évolution de la vie politique avec l'importance accrue des *lobbys* de toute sorte. En effet les groupes d'intérêt sont des organisations de plus en plus structurées qui exercent une forte influence sur le pouvoir politique. Aux États-Unis, la loi de 1946 avait pour la première fois régulé l'organisation des *lobbys* en proposant leur diminution. La loi de 1995 a quant à elle institutionnalisé l'enregistrement officiel des *lobbys* afin d'avoir une lisibilité politique du processus de décision. Les institutions européennes se sont également dotées de mécanismes permettant de repérer plus facilement ces *lobbys* par rapport aux directives européennes qui sont élaborées. Il aimerait savoir si une réforme était à l'étude pour introduire une transparence plus forte de la vie publique en rendant visible le rôle des groupes d'intérêts qui sont des acteurs centraux dans l'arène politique.